



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

**Séance du 01/04/2025**  
**Objet : Vote des taux d'imposition**

L'an deux mille vingt-cinq et le 1<sup>er</sup> avril à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, Mmes ROBERT Carole, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Marion, BERNARD Myriam, Mrs CHAMBRE Emmanuel, BONO Vicente, AKLA Mohammed.

Absents : Mmes MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline.

Procurations : Mme BERNARD Myriam a donné procuration à Mme MOUREN Sylvie.  
M. BONO Vicente a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

Madame Yasmina KERBOUA a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 01/04/2025

Délibération n° 2025/02/18

**Objet : Vote des taux d'imposition**

Madame le Maire rappelle les taux 2024 :

Taxe d'habitation : 9,38%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49.69%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 99.72%

Elle propose de maintenir ces taux pour 2025.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide les taux suivants :

Taxe d'habitation : 9,38%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49.69%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 99.72%.

Malijai,

Le 1<sup>er</sup> avril 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com